



VILLE DE SOLLIES PONT

# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 23 février 2012

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 15 février 2012		
Date d'affichage 15 février 2012		
Objet de la délibération <i>Direction des Finances – Service Finances – Reprise anticipée du résultat 2011 – Service public d'assainissement</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 33</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille douze, le vingt-trois février deux mille douze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

**Etaient présents :**

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

**Procurations :**

BOUBEKER Patrick donne procuration à ACROSSE Paul,  
LE TINNIER Nathalie donne procuration à MAESTRACCI Sylvie,  
FOREST Marie-Paule donne procuration à RIMBAUD Georges.

**Absent :**

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur au budget primitif N+1 dans les mêmes conditions que la M14.

La reprise anticipée du résultat ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier et le 31 mars, c'est-à-dire après la clôture de la journée complémentaire afférente à l'exercice clos, et jusqu'à la date limite de vote du budget. L'objectif consiste en effet à autoriser la reprise d'un résultat excédentaire présentant un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité. La reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la reprise anticipée du résultat 2011 au budget primitif 2012 - Service public d'assainissement.

\*\*\*\*\*

VU l'instruction budgétaire et comptable M49,

**CONSIDERANT** l'état de reprise anticipée du résultat 2011 service public d'assainissement, visé par le trésorier faisant ressortir un excédent de 623 626,65€ en section de fonctionnement et un excédent de 392 410,56€ en section d'investissement.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **ACCEPTE** la reprise anticipée du résultat 2011, conformément à la fiche de calcul ci-jointe et l'état des restes à réaliser ci-annexés.

- **DECIDE** de reporter le résultat 2011 ainsi qu'il suit :

- 392 410, 56 € au compte 001 en section d'investissement, en recettes
- 623 626, 65 € au compte 002 en section de fonctionnement

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

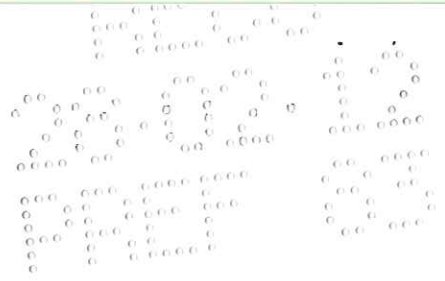
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

28 FEV. 2012

01 MARS 2012



**COMMUNE DE SOLLIES-PONT**  
**BUDGET ASSAINISSEMENT**



**REPRISE DU RESULTAT 2011**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>
Exercice	188 626,11 ✓	130 277,72 ✓
Excédent reporté	565 278,26 ✓	
<b>TOTAL cumulé</b>	<b>753 904,37 ✓</b>	<b>130 277,72 ✓</b>
<b>SOLDE FONCTIONNEMENT CUMULE</b>	<b>623 626,65 ✓</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>
Exercice	251 207,49 ✓	12 626,08 ✓
Restes à réaliser	0,00	36 927,00
Excédent reporté 10	153 829,15	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>405 036,64</b>	<b>49 553,08 ✓</b>
Excédent cumule (hors Restes à réaliser)		<b>392 410,56 ✓</b>
<b>AFFECTATION C/1068</b>		<b>0,00</b>
<b>Excédent ordinaire à reporter</b>		<b>623 626,65 c/002 ✓</b>

Fait à SOLLIES-PONT, le 30 janvier 2012

Certifié conforme,  
P/Le Maire  
D RAVINAL  
Adjte au Budget

Certifié conforme,  
Le Trésorier,

  
Remy BELLUOT

## 30302 -ASST -SOLLIES PONT

## RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 073 003,00	755 148,00	1 828 151,00
Titres de recettes émis (b)	262 698,19	267 702,34	530 400,53
Réductions de titres (c)	11 490,70	79 076,23	90 566,93
Recettes nettes (d = b - c)	251 207,49	188 626,11	439 833,60
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 073 003,00	755 148,00	1 828 151,00
Mandats émis (f)	12 626,08	141 768,42	154 394,50
Annulations de mandats (g)	0,00	11 490,70	11 490,70
Dépenses nettes (h = f - g)	12 626,08	130 277,72	142 903,80
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	238 581,41	58 348,39	296 929,80
(h - d) Déficit			

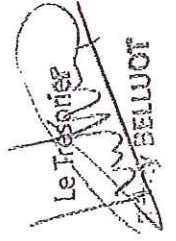
Le Trésorier

RÉMY BELUOT

## 30302 -ASST -SOLLIES PONT

### RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2010	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2011	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2011
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST - SOLLIES PONT					
Investissement	153 829,15	0,00	238 581,41	0,00	392 410,56
Fonctionnement	565 278,26	0,00	58 348,39	0,00	623 626,65
Sous-Total	719 107,41	0,00	296 929,80	0,00	1 016 037,21
TOTAL III	719 107,41	0,00	296 929,80	0,00	1 016 037,21
TOTAL I + II + III	719 107,41	0,00	296 929,80	0,00	1 016 037,21

Le Trésorier  
  
 J. BELLUOT

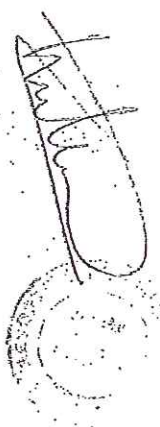
COMPTE	LIBELLES	MONTANT
2315	INSTALLATIONS, MATER IEL.	36 927,00
<b>TOTAL</b>		<b>36 927,00</b>

Etat arrêté à la somme de : Trente six mille neuf cent vingt sept euros.

Fait à Solliès-Pont le 04 janvier 2012

Le Maire,  
Docteur André GARRON

Le Trésorier,  
Rémy BELLUOT



BUDGET ASSAINISSEMENT COMMUNE DE SOLLIES-PONT

ETAT DES RESTES A REALISER

INVESTISSEMENT

RECETTES

2011

ETAT NEANT

Fait à Sollies-Pont le 6 janvier 2012

Le Maire,

Docteur André GARRON



Le Trésorier,

Rémy BELLUOT

